Association INSERACTION

72 Rue de Lessard

76100 ROUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 ROUEN

****

Association déclarée à la préfecture de Seine-Maritime

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Membres,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSERACTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association INSERACTION à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions constituent un poste significatif du compte de résultat. Nous avons validé les subventions reçues avec les conventions afin de nous assurer de leur réalité, de leur exhaustivité et du respect de la séparation des exercices.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

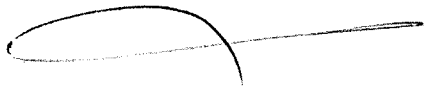
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

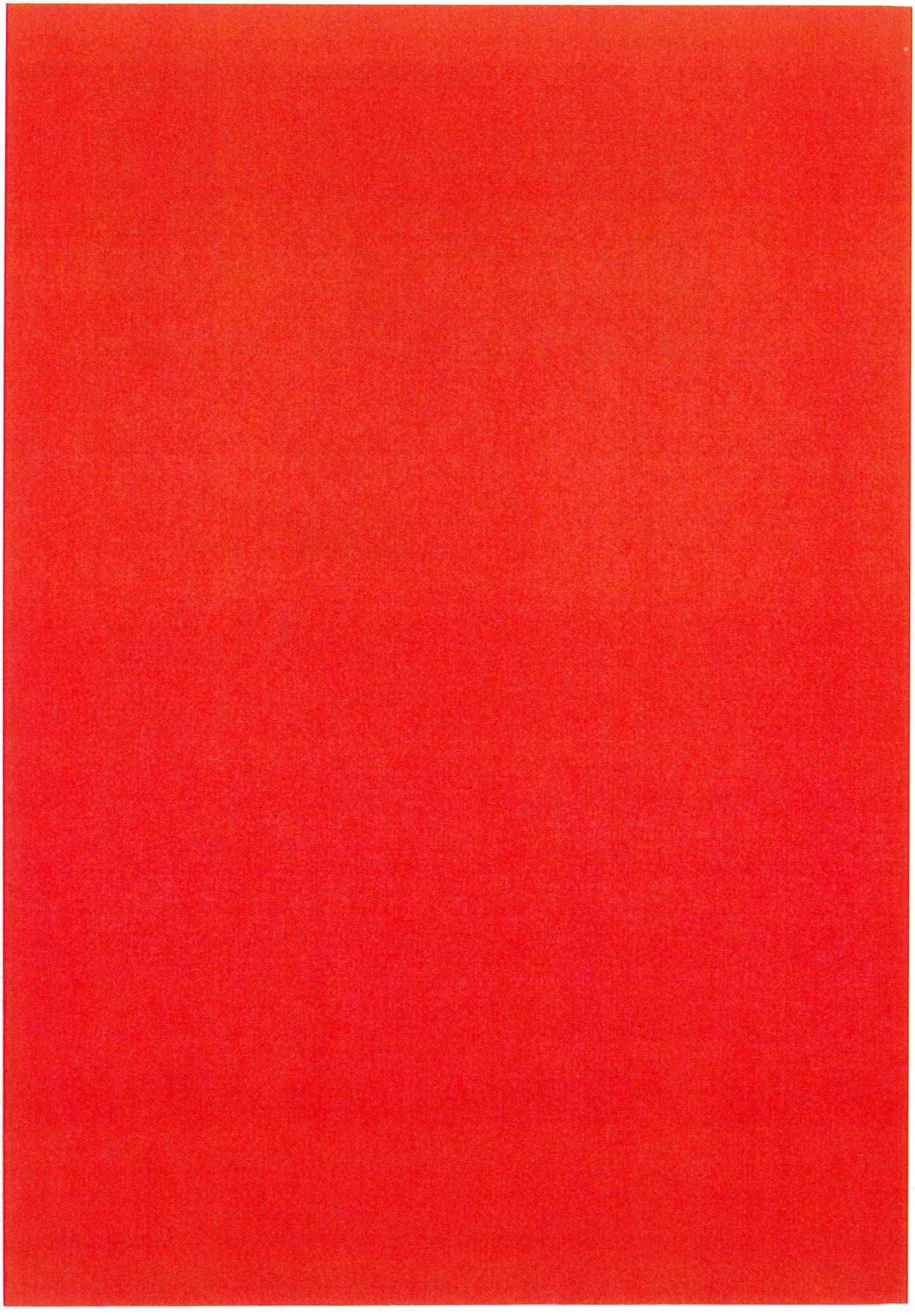
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 15 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO





Etats de synthèse

inseraction

Etats de synthèse

BILAN

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	66 168	47 175	18 994	11 213
Immobilisations financières	7 740		7 740	7 740
TOTAL I	**73 908**	**47 175**	**26 733**	**18 953**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	446 383		446 383	286 076
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 074		2 074	64 728
Caisse	3		3	3
TOTAL II	**448 460**		**448 460**	**350 807**
Charges constatées d'avance (III)	1 178		1 178	1 714
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**523 547**	**47 175**	**476 372**	**371 474**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
216 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 906

inseraction

Etats de synthèse

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Capital	34 052	34 052
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres	208 848	195 908
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 808	12 940
Provisions réglementées		
TOTAL I	**287 707**	**242 899**
Provisions pour risques et charges (II)	16 451	14 933
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	65 973	40
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 385	12 545
Autres	101 855	101 056
TOTAL III	**172 214**	**113 641**
Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**476 372**	**371 474**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30 000 €
218 rue de la France 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Etats de synthèse

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	1 089	1 031
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement	1 763	1 725
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	117 012	109 512
Impôts, taxes et versements assimilés	33 600	27 696
Rémunération du personnel	475 890	425 935
Charges sociales	180 979	167 521
Dotations aux amortissements	5 339	1 270
Dotations aux provisions	1 518	2 548
Autres charges		
Charges financières	176	17
TOTAL (I)	**817 368**	**737 255**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	2	44
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**817 370**	**737 299**
BENEFICE OU PERTE	44 808	12 940
TOTAL GENERAL	**862 177**	**750 239**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Etats de synthèse

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	831 069	722 867
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 622	20 227
Autres produits	12 726	6 691
Produits financiers		365
TOTAL (I)	**861 417**	**750 149**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	760	90
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	**862 177**	**750 239**
TOTAL GENERAL	**862 177**	**750 239**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 937 893

Annexes

inseraction

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : **INSERACTION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de **476 371.85** euros.
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de **44 807.57** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits significatifs de l'exercice

Début 2017, l'association a engagé des travaux de rénovation dans les locaux de Rouen. Les salariés ont été associés au choix des matériaux, mobilier et couleurs. Ces travaux et aménagement des espaces participent au bien-être au travail et améliorent l'efficacité des salariés.

- **Nouveaux projets**

Au titre de la programmation FSE 2014-2020, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime a lancé un nouveau cahier des charges qui a pour objet de définir le dispositif « Accompagnement Social Intensif mené par des associations ».

L'association a été retenue pour mettre en œuvre cet accompagnement et deux postes de référents RSA à temps plein ont donc été créés dès le 1er janvier 2017.
Une subvention de 15 00 euros a été allouée par le Département de Seine-Maritime à l'association dans le cadre du Projet Social de Territoire de l'Unité Territoriale d'Action Sociale Dieppe-Neufchâtel, afin de mener une action intitulée « Soutien psychologique auprès des aidants fragilisés ».

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 898

- **Le personnel**

En février 2017, l'association a procédé au licenciement de Madame Séverine BRUN pour cause réelle et sérieuse. Madame BRUN a menacé l'association d'engager une procédure devant le Conseil des Prud'homme. Après échanges de courriers, elle a abandonné les poursuites.

Madame ANDRZEJCAK Corinne a été embauchée le 6 février 2017 à temps complet pour une durée d'une année renouvelable afin de remplacer Claire BARBANT Agente d'Accueil. Au cours de son année, Madame ANDRZEJCZAK Corinne n'est venue travailler que 77 jours.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
*Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 987 606

inserACTION

Annexes

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

L'association a perçu des subventions d'investissements lors des exercices 2003 à 2005. Elles ont été affectées à des biens renouvelables, ces subventions ont été rapportées au compte de résultat chaque année au rythme de l'amortissement auxquelles elles se rapportent.

Au cours de l'exercice 2011, il a été comptabilisé une reprise globale de 728.00 € d'amortissements des subventions.

Ces subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ont été incorporées dans les capitaux propres pour 34 052 € au 31/12/2011.

Aucun mouvement n'est intervenu depuis 2012.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 606

➢Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles - Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, Installation téléphonique - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	20 934 32 115	9 000 4 119		29 934 36 234
Immobilisations corporelles - Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	**53 049** 7 740	**13 119**		**66 168** 7 740
Immobilisations financières	**7 740**			**7 740**
ACTIF IMMOBILISE	**60 789**	**13 119**		**73 908**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE

➢Note sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement les dépôts de garantie des différents locaux loués par l'association.

Amortissement des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sortis reprise	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers	11 989 29 847	3 555 1 784		15 544 31 631
Immobilisations corporelles (II)	**41 836**			**47 175**
TOTAL GENERAL (I+II)	**41 836**	**5 339**		**47 175**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances	446 383	446 383	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 178	1 178	
TOTAL GENERAL	**447 561**	**447 561**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent essentiellement des soldes de subvention à recevoir au titre des différentes actions exercées en 2017 et encaissées en 2018.

	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	440 062
Total	**440 062**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré Fonds statutaires Apports sans droit de reprise Legs et donations Subventions affectées Autres fonds	34 052			34052
Total fonds sans droit reprise	**34 052**			**34 052**
Apports avec droit de reprise Legs et donations assortis d'une condition Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation Réserves statutaires ou contractuelles Réserves règlementées Autres réserves	195 908	12 940		208 848
Report à nouveau Résultat de l'exercice Résultat sous contrôle des tiers financeurs Subvention d'investissement Provisions règlementées Droits des propriétaires (commodat) Autres fonds associatifs	12 940	44 808	12 940	44 808
Total	**208 848**	**57 748**	**(12 940)**	**253 656**
Total fonds associatifs	**242 900**	**57 748**	**(12 940)**	**287 708**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Rence 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans maximum à l'origine	65 973	65 973		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 385	4 385		
Dettes fiscales et sociales	86 082	86 082		
Impôt sur les bénéfices	2	2		
Autres dettes	15 771	15 771		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	**172 213**	**172 213**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	1 600
Dettes fiscales et sociales	60 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15 771
Total	**77 470**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 606

➢Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	**1 178**
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**1 178**

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 937 806

➢ Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La loi 2066-586 du 23 mai 2006 pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros stipule qu'ils doivent mentionner dans leur annexe la rémunération des 2 plus hauts cadres dirigeants. Pour l'exercice 2017, la rémunération s'élève à 79 162.71 €.

Le temps consacré au bénévolat concerne les membres du Conseil d'Administration et s'élève à environ 450 heures sur l'exercice 2017.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus **Avals et cautions** Engagements en matière de pensions Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier **Autres engagements donnés**	16 451
Total	16 451

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 20.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 957 606

Engagements de retraite

Pour les indemnités de fin de carrière les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- évolution annuelle des salaires : Taux d'évolution salariale moyen : 1%
- taux d'actualisation : 1.30 %
- taux de charges cadres : 50 %
- taux de charges non cadres : 45%

Le montant de cette provision est de 16 451 €.

Pour l'année 2017, 16 personnes sont concernées.

Contributions volontaires en nature

Elles concernent essentiellement la mise à disposition de salles ou de bureaux par les collectivités locales.

Ces informations n'ont pas été communiquées et évaluées pour l'année 2017.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 30.000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 803

